

DOSSIER D'ADMISSION POUR LES ACT LES HORIZONS DE REGAIN



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION sur les ACT les horizons de Regain ?

**Au sein de l'espace santé – précarité d'Adages Regain
421 rue de l'AGATHOIS
34080 Montpellier**

L'article 1 du Décret n°2002-1227 du 3 octobre relatif aux appartements de coordination thérapeutique, définit la fonction des ACT : « Les appartements de coordination thérapeutique fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. »

Des places ACT adaptées à l'accompagnement de 14 personnes en situation ou à risque de handicap psychique ont été créées dans le but d'améliorer leur état de santé psychique et somatique et de promouvoir leurs capacités et leur maintien ou engagement dans une vie active, sociale et citoyenne choisie.

LES MISSIONS ET OBJECTIFS GENERAUX DES ACT

Offrir un hébergement temporaire permettant une prise en charge médico-psycho-sociale

- ✓ En mettant à disposition des logements individuels ou partagés, chaleureux, respectueux et sécurisants
- ✓ En favorisant l'intégration des personnes dans la cité
- ✓ En accompagnant les personnes dans le quotidien (stimulation et éventuelle mise en place d'aide à domicile)

Offrir une prise en charge médicale

- ✓ En assurant une coordination médicale, infirmière et psychologique et en maintenant le lien avec le psychiatre traitant référent
- ✓ En favorisant la continuité des soins psychiques et somatiques
- ✓ En accompagnant la personne dans une démarche de rétablissement avec la connaissance de sa maladie, de ses troubles et des clés permettant prévention et zone de « confort », afin d'éviter les décompensations ou d'assurer le maintien de la continuité du parcours de santé et d'insertion sociale

Offrir une prise en charge sociale et éducative

- ✓ En assurant un suivi individuel en articulation avec le projet de soins
- ✓ En accompagnant la personne en vue de l'ouverture des droits sociaux et dans la mise en œuvre d'une insertion sociale, professionnelle
- ✓ En cherchant une solution de réorientation adaptée à l'état de santé de la personne et tournée le plus possible vers le droit commun et l'accès à un logement

Mode d'emploi

1 Qui relève de ce dispositif ?

- Personnes majeures en situation de vulnérabilité sociale et présentant des troubles psychiques ou à risque de handicap psychique.
- Personnes stabilisées dans le soin et qui nécessitent un suivi médical ainsi qu'un accompagnement vers l'inclusion sociale.
- Personnes orientées par le secteur Accueil hébergement Insertion car sans chez soi (hébergées en CHRS, en logement adapté, chez des tiers, ...).
- Personnes hospitalisées au long cours avec un potentiel d'évolution vers une autonomie sociale.
- Personnes en situation ou en voie de précarisation.

Il est indispensable que :

- Ces personnes ne nécessitent pas une surveillance et protection 24h sur 24, et soient capable d'appeler les secours en cas d'urgence.
- **Ces personnes soient suivies par un psychiatre référent et acceptent de travailler l'adhésion aux soins**
- Ces personnes acceptent un accompagnement médico-psycho social : rencontres, visites dans le logement temporaire mis à disposition.

2 Qui peut effectuer une demande d'admission aux ACT les Horizons de Regain ?

Tous les partenaires des champs du sanitaire, médico-social et social du Département qui rencontrent des personnes majeures en situation ou à risque de handicap psychique, vivant dans la précarité au niveau du logement / hébergement et présentant une fragilité psychologique ou des troubles psychiques « sans chez soi » croisés à des difficultés sociales.

3 Comment effectuer une demande d'admission aux ACT les Horizons de Regain ?

Le dossier de demande d'admission en ACT comporte un volet médical, un volet social et une demande de la personne elle-même.

Le volet médical doit être envoyé à l'adresse mail suivante : medecinactregain@adages.net

Le volet social et la demande de la personne doivent être envoyés à l'adresse mail suivante : actleshorizonsderegain@adages.net

4 Qui compose cette commission ?

L'équipe des ACT : directrice, cheffe de service, médecin psychiatre, infirmière, travailleuses sociales (monitrice éducatrice, éducatrice spécialisée), psychologue, aide-soignante.

Les critères pris en compte par la commission d'admission sont définis en lien avec nos partenaires (CHU, dont du pôle de psychiatrie, des CMP, de l'UMIPPP, des cliniques psychiatriques, CSAPA, CAARUD, secteur Accueil Hébergement Insertion via le SIAO, ...) et font l'objet d'évaluations régulières (comité de suivi et comité de pilotage pluri partenarial)

5 Quand se réunit la commission ?

Une liste d'attente est constituée et réactualisée de façon mensuelle afin de s'assurer du maintien des demandes.

6 Quelle est la durée d'attribution d'une place en ACT ?

Une fois l'admission prononcée, le séjour est pour une durée temporaire de 18 mois, sous réserve du respect du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour et projet personnalisé médico-psycho-social co-construit avec la personne accueillie. Notre objectif est de soutenir la construction d'un projet de vie pérenne.

Adages Regain 421rue de l'Agathois 34080 Montpellier

Tel : 04 67 10 42 70 fax : 04 67 10 42 79 mail : actleshorizonsderegain@adages.net

DOSSIER D'ADMISSION AUX ACT LES HORIZONS DE REGAIN

Demande à envoyer par mail à : actleshorizonsderegain@adages.net

Date :

FICHE SOCIALE

Demande effectuée par (Nom et Structure) :

Tel :

Fax :

Mail :

IDENTITE DE LA PERSONNE CONCERNEE

Nom – Prénom :	Date de naissance :
Situation familiale :	Nationalité :
Sexe : Masculin / Féminin	Age :
Coordonnées (téléphone et adresse) :	
Pièce d'identité (validité et nature) :	
Protection juridique :	
Coordonnées :	
Nombre d'enfants et âges :	
Si accompagnant, précisions sur les liens (conjoint, enfant majeur, ...) :	
Identité des personnes concernées :	

Situation administrative et sociale :

Joindre un rapport social

Suivi social par :

Organisme de domiciliation et référent :

Revenus	Salaire	RSA	Retraite	AAH	Autre :	
Sécurité Sociale	SS de base	ALD	Mutuelle	CSS gratuite	CSS payante	AME

Ressources :

- Montant :

- Démarches en cours :

Charges :

Dettes éventuelles :

N° SS :	Organisme :
Mutuelle :	

Démarches effectuées :

Au niveau administratif : <i>ouverture de droits ? Dossier MDPH ? Autres</i>
--

Situation actuelle (hospitalisation, hébergement, logement, centre de soin, ...) :
--

Y a-t-il eu des demandes d'accueil en structure (SIAO, EPHAD-FAM-service de soins de suite, autres ?)

Faire mention des démarches inabouties :
--

Motif de refus :

DOSSIER D'ADMISSION AUX ACT LES HORIZONS DE REGAIN

Document à envoyer par mail à l'adresse : medecinactregain@adages.net

Date :

FICHE MEDICALE (CONFIDENTIELLE)

Joindre une évaluation médicale

Demande effectuée par (Nom du Médecin et Structure) :

Tel :

Fax :

Mail :

Identité de la personne (Nom, Prénom) :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Pathologies psychiatriques ou troubles psychiques motivant la demande d'ACT handicap psychique :

Autres pathologies :

Troubles du comportement :

Consommation de toxiques : OUI / NON

Si OUI, précisez lesquelles :

Si substitution, type :

Si suivi en centre spécialisé :

Adages Regain 421rue de l'Agathois 34080 Montpellier

Tel : 04 67 10 42 70 fax : 04 67 10 42 79 mail : actleshorizonsderegain@adages.net

AUTONOMIE :

Degré d'autonomie	Autonome	Stimulation	Aide
Quotidien			
Prise de traitement			

ENVIRONNEMENT MEDICAL ACTUEL :

Hôpital référent :
Service :
Date de dernière hospitalisation :
Médecin psychiatre référent :
Médecin traitant :
Autres médecins :

HISTOIRE DE LA MALADIE

Début, nombre d'hospitalisations, évolution des symptômes dans le temps, suivis, ...

ETAT CLINIQUE ACTUEL

Symptomatologie actuelle, implication dans les soins, impact des consommations sur le quotidien, activités journalières, interactions sociales, ...

TRAITEMENT MEDICAL :

Nom du médicament (en lettres majuscules)	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée du traitement (jours/sem/mois)

SOINS ACTUELS : INFIRMIERS / KINE / PSYCHOLOGUE / CMP / HOPITAL DE JOUR :

Soins	Fréquence	Durée (jours/sem/mois)

SOINS OU ACCOMPAGNEMENTS A PREVOIR EN AMBULATOIRE
(INFIRMIERS / KINE / PSYCHOLOGUE / CMP / HOPITAL DE JOUR/ etc.)

Soins	Fréquence	Durée (jours/sem/mois)

Demande d'admission de la personne au sein des ACT Les Horizons de Regain

Vous vous apprêtez à faire une demande d'admission en appartement de coordination thérapeutique. Les ACT proposent un accompagnement global qui comprend :

- Une coordination de soins
- Un accompagnement psychosocial
- Un hébergement temporaire

Il est nécessaire d'adhérer à l'ensemble de ces trois axes pour vous permettre de bénéficier d'un accompagnement de qualité. Notre objectif commun est de vous accompagner vers l'autonomie.

Quels sont vos besoins ? *(Plusieurs choix possibles)*

- ☐ Administratifs
- ☐ Budgétaires
- ☐ Insertion professionnelle
- ☐ Avoir un logement
- ☐ Accompagnement dans le quotidien (hygiène, aide au repas, aide-ménagère, accessibilité ...)
- ☐ Santé
- ☐ Ecoute et soutien
- ☐ Vie sociale et familiale
- ☐ Apprentissage du français
- ☐ Autres : _____

Pensez-vous être amené(e) à accueillir temporairement des personnes sur les ACT ?
Si oui, qui ?

Avez-vous un animal de compagnie ?

O OUI

O NON

Avez-vous une/des personnes sur lesquelles vous pouvez compter ? Si oui, qui ?

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

demande l'examen de ma candidature en vue d'une éventuelle admission au sein des ACT les Horizons de Regain.

Date :

Signature :

Lettre de motivation :

A rédiger sur la page suivante

LETTRE DE MOTIVATION